

Inscription et finance d'inscription

Inscription au moyen du formulaire adhoc + questionnaire à remplir

Prix de la formation : CHF 360.-

Délai d'inscription : 7 jours avant la formation

Minimum 10, maximum 20 participant-e-s.

Annulation et désistement

En cas de désistement avant la fin du délai d'inscription, aucun frais ne sera perçu.

Sauf en cas de maladie ou accident justifiés, dès l'envoi de la convocation, la facture est due intégralement.

Si l'ILCE annule le cours en raison d'inscriptions insuffisantes, la finance encaissée est remboursée.

Intervenants

Les différentes matières seront présentées par :

- Romain Roubaty, Responsable du Centre d'investigation numérique et de cryptologie
- Sébastien Jaquier, Responsable adoint de l'ILCE

Direction de la formation

La direction de la formation est assurée par M. Renaud Weber, Directeur de l'ERMP, Procureur au MP de Neuchâtel.

Renseignements

ERMP Ecole romande de la magistrature pénale

ILCE Institut de lutte contre la criminalité économique

Tél. 032 930 20 15 Fax 032 930 20 21

fabienne.schader@he-arc.ch

ERMP - Ecole romande de la
magistrature pénale

ILCE - Institut de lutte contre
la criminalité économique

HEG - Haute école de gestion Arc
Espace de l'Europe 21
2000 Neuchâtel

Tél. + 41 32 930 20 15
Fax +41 32 930 20 21

www.emp.ch
www.ilce.ch

Bonnes pratiques en matière informatique à l'usage du magistrat

L'utilisation de l'informatique dans le quotidien du magistrat et de l'officier de police de manière à se prémunir ou à réduire le risque inhérent au stockage, à la manipulation et au transfert de l'information

Descriptif

A l'aise ou non avec les nouvelles technologies de l'information (NTIC), les magistrats et les officiers de police y ont désormais recours au quotidien. La digitalisation couplée aux développements de l'ergonomie informatique conduisent à une simplification de l'utilisation des NTIC dans tous les domaines de vie, dans le privé, comme dans l'exercice de leurs fonctions. Le rapport de l'information, à son stockage, à son traitement et à sa diffusion change grâce aux couches d'abstractions développées entre la technologie et l'humain. La technologie nous assiste, mais elle ne peut, à elle seule, garantir la sécurité des échanges informatisés. Maîtriser les flux d'information et se prémunir de manière adéquate contre les attaques exploitant l'informatique requiert les compétences de l'humain. Cette formation s'adresse aux magistrats soucieux d'exploiter de manière cohérente et sûre les potentiels de la digitalisation dans l'exercice de leurs fonctions.

Public cible

Procureur-e-s, juges d'instruction militaire, juges de siège, officiers de police.

Déroulement

Cette formation se déroule sur une journée. Le repas de midi est compris.

Dates et lieu des cours

2 dates possibles : soit le mardi 14 mai ou le mardi 1er octobre 2019

Les deux cours auront lieu à la Haute école de gestion Arc, Campus Arc 1, Espace de l'Europe 21, 2000 Neuchâtel, dans la salle 137 au 1^{er} étage.

Notre bâtiment, Campus Arc 1, se situe à moins de 10 minutes à pied de la gare, sortie côté est près de la boulangerie. Notre parking étant privé, les personnes désireuses de venir en voiture devront se garer soit dans le parking de la gare ou alors dans celui de la Zurich Assurances à 300 m de la gare. Il est toutefois vivement conseillé d'utiliser les transports publics.

Plan de situation de notre établissement disponible à l'adresse :

<https://www.he-arc.ch/gestion/contact>

Attestation

Le suivi de la formation sera validé par une attestation.

Programme de la journée

0840-0900	Accueil, remise de la documentation
0900-1030	Atelier « au bureau » : courriels - chiffrement - gestion des documents - poste de travail
1030-1045	Pause café
1045-1215	Atelier « en déplacement » (en Suisse et à l'étranger) : ordinateur personnel - appareils nomades - objets connectés - connectivité
1215-1330	Repas
1330-1430	Atelier « à domicile » : ordinateur(s) du ménage - appareils nomades, objets connectés - connectivité
1430-1445	Pause
1445-1615	Atelier « données d'enquêtes » : possibilités et limites de l'extraction de données - lecture d'extractions - données dans le Cloud - les pièges dans la perquisition
1615-1630	Conclusion

Avant le cours

A l'inscription, chaque participant est prié d'indiquer trois situations ou de fournir trois questions qui le préoccupent en particulier au moyen du questionnaire y relatif.

Dans la mesure du possible, les points soulevés seront traités durant la journée de formation. Ceux qui ne pourraient pas l'être, le seront à posteriori.

Ateliers

La première partie de la session est structurée, la seconde thématise les situations et questions posées par les participants. Quelques exercices pratiques seront organisés.